

# Réforme de l'éducation : pour favoriser la réussite des élèves

---

## Poser de bonnes bases : système éducatif simplifié, dans lequel on mettra l'accent sur la réussite des élèves

- La mise en place d'un système éducatif simplifié et unifié, dans lequel on met l'accent sur la réussite des élèves, est la base même sur laquelle nous devons nous appuyer pour nos autres chantiers importants, notamment pour l'adoption d'un nouveau modèle provincial pour l'intégration, pour la simplification des programmes d'études et pour les recommandations du Conseil pour l'amélioration des conditions en salle de classe et du Forum des directrices et directeurs d'école.
- Les conseils scolaires régionaux seront dissouts, mais les bureaux existants des conseils scolaires resteront en place. Ils changeront de nom et deviendront des centres régionaux de l'éducation. Ils auront le pouvoir de maintenir en place tous les emplois et tous les contrats existants pour les services, y compris les conventions collectives. Chaque centre continuera d'être géré par le directeur général, qui aura un nouveau titre (directeur administratif régional de l'éducation) et une nouvelle relation hiérarchique avec le sous-ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
- Les conseillers scolaires élus du CSAP resteront en place, de même que la relation hiérarchique entre le directeur général et le conseil scolaire élu. Ceci permettra de tenir compte des droits linguistiques et culturels des Acadiens et des francophones protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés* dans notre province. Nous adopterons une nouvelle loi propre au CSAP ultérieurement lors de la session parlementaire.

## Pour un nouveau modèle provincial de l'intégration

- Nous collaborerons avec les enseignants et les autres partenaires pour entamer la mise en œuvre des recommandations du rapport sur l'intégration des élèves ayant des besoins spéciaux dans l'éducation (qui doit être remis avant la fin du mois de mars), avec notamment un financement prévu dans le cadre du prochain budget.
- D'après les conseils du rapport provisoire de la CIE, nous sommes convaincus que la mise en place d'un système simplifié d'administration et de gouvernance pour le système éducatif posera de bonnes bases pour la mise en œuvre d'un nouveau modèle de l'intégration à l'échelle de l'ensemble de la province.

## Renforcement des moyens d'action des enseignants en tant que spécialistes professionnels, avec respect de leur jugement professionnel

Nous allons prendre les mesures suivantes :

- Favoriser l'excellence dans l'enseignement et vous apporter notre soutien à vous, en tant que spécialistes professionnels, en vous consultant, vous et votre syndicat, sur l'adoption des normes d'enseignement et de leadership. Ceci est conforme à l'esprit et à l'objectif de la recommandation n° 7 du rapport de M<sup>me</sup> Glaze, sans passer par l'adoption d'un texte législatif instaurant un ordre des enseignantes et des enseignants.
- Demander aux spécialistes de l'enseignement de vous apporter un meilleur soutien, à vous et à vos élèves, dans la salle de classe.
- Donner aux enseignants la capacité de choisir eux-mêmes 40 p. 100 des ressources pédagogiques qui leur sont attribuées à l'heure actuelle dans la salle de classe.
- Renforcer l'influence des enseignants sur le processus d'élaboration des programmes d'études.
- Consulter le NSTU sur les mesures possibles pour vous accorder plus de souplesse dans le choix de la région où vous souhaitez enseigner, tout en protégeant votre ancienneté et sans que cela conduise à l'éjection d'autres enseignants de leur poste.

- Collaborer avec vous et avec le NSTU sur un plan coordonné pour le perfectionnement professionnel, le recrutement et la fidélisation du personnel, les activités parascolaires et les stratégies ciblées pour l'éducation de langue française, l'éducation en milieu rural, les besoins d'ordre éducatif des nouveaux immigrants, les élèves vivant en situation de pauvreté et les enfants pris en charge par les services sociaux. Nous entamerons les discussions sur ces questions avant la fin de l'année scolaire en cours.

## Création d'une association des administratrices et administrateurs des écoles publiques, affiliée au NSTU

- Nous allons retirer du syndicat les directions et les directions adjointes des écoles et les autres éducateurs membres du personnel de supervision et créer une association professionnelle chargée de défendre leurs intérêts collectifs.
- L'association n'est pas un syndicat et elle sera distincte du NSTU. Les membres de l'association ne seront pas en mesure de faire grève ou de se livrer à un processus de négociation collective. Mais une entente d'affiliation sera signée entre le syndicat et l'association et cette entente protégera pleinement l'éventail existant des rémunérations et des avantages sociaux.
- L'ancienneté sera également protégée et les administrateurs pourront passer de l'association (en tant qu'administrateurs) au syndicat (en tant qu'enseignants) lors de *n'importe quelle* année et non seulement lors de la première année.
- Les administrateurs seront désormais certains que leur rémunération et leurs avantages sociaux seront protégés, de même que leur ancienneté s'ils souhaitent retourner dans la salle de classe, lors de n'importe quelle année. Nous leur demandons, par conséquent, de prendre leur décision ce printemps s'ils souhaitent retourner dans la salle de classe lors de la prochaine année scolaire. Nous allons organiser des réunions régionales avec les administrateurs en mars, afin de répondre aux questions que vous pourriez avoir avant de prendre votre décision.
- Les revalorisations des salaires ou des avantages sociaux négociées par le NSTU pour ses membres seront également offertes aux directions et aux directions adjointes des écoles, ainsi qu'aux autres membres du personnel de supervision.

## Maintien du moratoire sur les nouvelles évaluations provinciales

- Nous renouvelons l'engagement que nous avons pris vis-à-vis de la recommandation du Conseil pour l'amélioration des conditions en salle de classe sur l'application d'un moratoire de cinq ans sur l'adoption de nouvelles évaluations provinciales des élèves.
- Le gouvernement collaborera avec le Conseil pour l'amélioration des conditions en salle de classe en vue de réaliser l'objectif de la recommandation de M<sup>me</sup> Glaze, qui est de faciliter la production de rapports indépendants sur les résultats des élèves, tout en protégeant le rôle crucial que jouent les enseignants dans l'élaboration et la correction des évaluations.

## À l'écoute des avis à l'échelon local

- Nous consulterons les membres des comités d'école consultatifs, notamment les enseignants et les directions des écoles, sur ce que nous pouvons faire pour renforcer leurs rôles de manière à venir en aide aux écoles.
- Le comité d'école consultatif continuera d'avoir un rôle de nature consultative.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la législation et sur le travail accompli en vue d'améliorer le système éducatif à l'adresse suivante :

[ednet.ns.ca/fr/examen-administratif-systeme-educatif](http://ednet.ns.ca/fr/examen-administratif-systeme-educatif).